

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 1^{er} juin 2021

Délibération

N° 21.095.4

En exercice 37

Présents 25

Votants 31

Pour 31

Contre 0

Abstention 0

PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE – SERVICE HABITAT

**ACTE D'ENGAGEMENT ENTRE LA DOMITIENNE ET L'ÉTAT POUR LA
DEMANDE DE DONNÉES DÉTAILLÉES SUR LES LOGEMENTS
VACANTS – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 26/05/2021

L'an deux mille vingt et un

Et le 1^{er} juin à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Michel Galabru » de la commune de Nissan-Lez-Ensérune, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

25 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Jean-Pierre PEREZ (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE), madame Martine SIGNOUREL (représentée par madame Brigitte SOULET), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Henri BEC, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance : monsieur Jean-François GUIBBERT.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2021

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 1^{er} juin 2021

**Acte d'engagement entre La Domitienne et l'État pour la demande de données détaillées
sur les logements vacants - Approbation et autorisation de signature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 2005-232 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) du 18 octobre 2005 portant adoption d'une norme simplifiée concernant les traitements automatisés mis en œuvre par les collectivités pour lutter contre la vacance des logements (norme simplifiée n° 49) ;

Vu la délibération n° 17.013.4 du Conseil communautaire du 8 février 2021 portant adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017-2023 ;

Vu l'acte d'engagement de l'État ci-joint ;

Considérant que le PLH est un programme opérationnel dont le contenu doit être mis en œuvre dans la durée, et qu'un bilan de réalisation doit règlementairement être effectué trois ans après son adoption ;

Considérant que la mission d'assistance technique pour réaliser le bilan à mi-parcours du PLHI 2017- 2023 de La Domitienne a été attribuée au cabinet Urbanis et à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de l'Hérault ; et qu'il est nécessaire, dans ce cadre, de traiter les données LOVAC ;

Considérant que la mise à disposition de ces informations relatives au repérage des logements vacants permettra, le cas échéant, de faire évoluer les orientations stratégiques de notre politique habitat ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Christian SEGUY, 5^{ème} vice-Président,**
Après en avoir délibéré,
Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE l'acte d'engagement entre La Domitienne et l'État pour la demande de données détaillées sur les logements vacants.

II. AUTORISE monsieur le Président à le signer, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

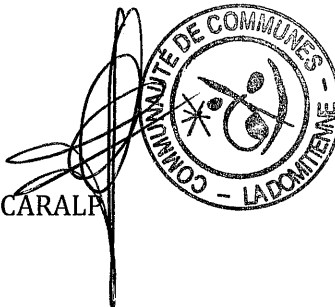
III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/06/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20210601-DELIB_21_09

REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20210601-DELIB_21_09